

L'HÔPITAL NOVO RECHERCHE UN(E) INFIRMIER(E) EN UNITES SANITAIRES CENTRE PENITENTIAIRE

➤ L'Hôpital NOVO recrute un(e) infirmier(e) en unités sanitaires centre pénitentiaire Osny/Pontoise, en CDD/ CDI, à temps plein, au sein du service pénitencier du site d'Osny-Pontoise.

➤ **Présentation de la structure**

L'Hôpital NOVO (Nord-Ouest Val-d'Oise) est un acteur incontournable du service public hospitalier de l'Ile-de-France. Son objectif est de contribuer à lutter contre les inégalités sociales et géographiques en matière d'accès aux soins, par le renforcement des compétences existantes et des coopérations intra et extra hospitalières.

Il se structure autour de 6 sites : Pontoise, Beaumont-sur-Oise, St-Martin-du-Tertre, Magny-en-Vexin, Marines et Aincourt.

➤ **Présentation du service**

Unité sanitaire en Milieu Pénitentiaire

L'équipe de l'USMP est une équipe polyvalente :

1 Médecin responsable d'unité

1 Médecin généraliste

1 Chirurgien-dentiste

Temps pharmacien

Vacations de psychiatres

3.5 psychologues

Des intervenants ponctuels : urologue, dermatologue, ophtalmologue, opticien, associations de soins aux toxicomanes

1 cadre de santé

10 infirmières

2.8 secrétaires

Vacations de manipulateur en électroradiologie médicale

1 assistante dentaire

➤ **Identification du poste**

Intitulé : Infirmier

Grade : Infirmier(e)s en soins généraux

Code métier : 05C10 (ide soins généraux)

Infirmier(e) chargé(e) des soins aux détenus au sein des unités sanitaires du Centre Pénitentiaire Osny-Pontoise

Horaires de travail : du lundi au dimanche sur une amplitude horaire de 19h00 avec 1 heure de repas soit 7h30-12H30/13H30-17h30 ou 8h00-12H30/13H30-18h00

Poste à temps plein, Temps partiel accepté

Position dans la structure :

Catégorie : A ou B

Liaison Hiérarchiques :

- Coordinateur général des soins
- Directeurs des soins
- Cadre supérieur de santé de santé mentale
- Cadre de santé de l'unité

Liaisons fonctionnelles :

- Médecin chef de pôle
- Médecin de l'unité médicale
- Equipe médicale et paramédicale du pôle
- Partenaires de santé extrahospitaliers pour la continuité de la prise en charge des patients
- Les instituts de formations des professionnels de santé...
- Personnel de l'administration pénitentiaire et du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

 **Missions du poste**

L'IDE réalise des soins du rôle propre et des soins sur prescriptions ou sur protocoles dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires (décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier, Code de la santé publique, Code de procédure pénale, Règlement intérieur de l'établissement pénitentiaire).

SOINS

- ⇒ Procède à l'entretien d'accueil des détenus arrivants en l'absence d'un médecin (weekends, jours fériés et absence d'un médecin pour congés, maladie, réunions,...).
- ⇒ Identifie les besoins du patient. Détermine les actions de soins.
- ⇒ Délivre les soins infirmiers nécessaires (injections, vaccins, pansements, consultations infirmières, prélèvements sanguins...).
- ⇒ Apprécie le degré variable d'urgence et met en œuvre les actions de soins conséquentes.
- ⇒ Distribue et administre les médicaments sur prescription médicale.
- ⇒ Dispense les médicaments à partir de protocoles thérapeutiques écrits, datés et signés par le médecin responsable et vérifiés par le pharmacien.
- ⇒ Organise et participe à des actions d'éducation et de promotion de la santé.
- ⇒ Participe aux groupes de prévention et thérapeutiques.
- ⇒ Anime des activités thérapeutiques de psychiatrie.
- ⇒ Participe si nécessaire aux entretiens avec le médecin psychiatre.
- ⇒ Assure le bio nettoyage des salles de consultations et de soins.
- ⇒ Assure la préparation de la distribution des médicaments.

ORGANISATION – GESTION

- ⇒ Elabore et participe à la réalisation du dossier de soins du patient.
- ⇒ Assure le tri des demandes de soins (demandes écrites des patients)
- ⇒ Planifie, organise et trace les soins.
- ⇒ Réalise les tâches administratives afférentes aux soins notamment la saisie informatique des actes infirmiers.

RELATIONS – COMMUNICATION

- ⇒ Participe aux projets de réinsertion médico-sociale des détenus.
- ⇒ Travaille en partenariat avec les agents de l'administration pénitentiaire dans le respect du secret professionnel.

FORMATION

- ⇒ Encadrement des étudiants infirmiers de 2^{ème} et troisième année.
- ⇒ Effectue des interventions dans les IFSI sur le travail infirmier en milieu carcéral.
- ⇒ Développe ses compétences en regard de la spécificité de la population soignée (écoute, gestion du stress, gestion de l'agressivité, prévention du suicide, ...).

MISSION PONCTUELLE

Etre référent en l'absence du cadre de santé : interlocuteur direct pour le cadre assurant le binôme du cadre de l'unité et/ ou cadre supérieur de pôle et /ou du cadre de garde le week end en cas de problématiques de personnel et de soins.

Prérequis

- Diplôme d'Etat d'infirmier
- Formations proposées : être infirmier en milieu carcéral niveau 1, 2 et 3

Savoir- faire :

- Pratique des soins techniques
- Travail en équipe pluridisciplinaire
- Application des bonnes pratiques et recommandations en matière de santé, de protocoles
- Evaluation de la qualité des résultats des prestations fournies aux patients
- Instauration d'une relation de confiance avec le patient
- Mise en place de méthodes d'apprentissage des compétences

Connaissances :

- Disciplines scientifiques et techniques du domaine d'activité
- Ethique et déontologie
- Réglementation, protocoles et procédures relatifs aux soins infirmiers et aux droits des patients
- Gestes et postures
- Gestes éco responsable en établissement de santé

- Hygiène hospitalière et maîtrise des risques, AES, circuit des déchets (DASRI et déchets dangereux...)
- Droit de la santé et de la sécurité sociale
- Démarches, méthodes et outils de la qualité (RABC, respect de la sécurité du circuit du médicament...)

Qualités professionnelles :

- Ponctualité et assiduité
- Esprit d'équipe et sens du travail en groupe
- Patience
- Neutralité et non jugement du patient
- Capacité à la prise de recul face à l'agressivité (insultes, menaces verbales et/ou physiques)
- Capacité à gérer les situations d'agressivité
- Sens de l'analyse, de l'observation et de l'écoute
- Disponibilité
- Respect de la discrétion et du secret professionnel

Conditions particulières d'exercice :

- Possibilité d'exercice dans des situations d'urgences
- Possibilité d'exercice dans des situations d'agressivité du patient
- Obligation de continuité des soins

Exigences / Contraintes du poste

Risques physiques :

- Travail debout avec déplacement et piétinement en fonction des tâches

Risques bio mécaniques :

- Distance à parcourir lors des interventions en cellule (distribution médicaments / urgences)

Risques chimiques :

- Risques liés aux produits de nettoyage et de désinfection à certains produits irritant (Eau de Javel, détartrants, désinfectant)

Risques biologiques :

- Risques liés à la manutention des déchets d'activité de soins à risques infectieux (risque d'accident lié à l'exposition au sang par piqûre, coupure)
- Risques liés aux contaminations (contact « air » et « gouttelette ») : tuberculose, VRS, coqueluche, varicelle

Charge mentale :

- Travaille dans une unité fermée
- prendre de la distance dans les situations potentiellement agressive (insultes, menaces...)
- Gérer les interruptions de tâches et dégager les priorités
- Nécessité de s'adapter, de remettre en question ses pratiques professionnelles et de se former
- Obligation de respecter le secret professionnel et devoir de discrétion
- Nécessité d'avoir une tenue et un langage adapté vis à vis des patients, des membres de l'équipe et des partenaires pénitentiaires
- Respect des consignes de l'encadrement

Si vous êtes intéressé(e) par cette offre, vous pouvez adresser votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé) avant le 20/12/2024 à :

Mme MAURI Marie-Christel
Cadre de Santé
Pôle de psychiatrie, addictologie et médecine pénitentiaire
marie-christel.mauri@ght-novo.fr

Tous nos postes sont ouverts, à compétences égales, aux candidatures de personnes reconnues travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi.